



AVIS D'ENQUETE

La Municipalité de Vully-les-Lacs, conformément aux dispositions légales en vigueur, soumet à l'enquête publique **du 8 février 2025 au 9 mars 2025** :

- **le plan d'affectation communal (PACom) au 1:10'000**
- **les plans d'affectation communaux au 1:2'500**
- **les plans de détails au 1:1'000**
- **le règlement du plan d'affectation communal et la police des constructions**
- **le plan des limites des constructions des routes**
- **les plans de délimitation de l'aire forestière**

Elle met également en consultation, durant le même délai :

- **le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT**
- **les documents de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), soit :**
 - **le rapport d'examen préalable du 7 décembre 2023**
 - **la détermination cantonale suite à la séance post-examen préalable du 11 avril 2024**

Le dossier, établi par le bureau team+, peut être consulté au bureau technique communal jusqu'au 7 mars 2025.

Les consultations s'effectueront pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur rendez-vous.

Il est également possible de rencontrer notre urbaniste qui sera présente les lundis durant le délai d'enquête.

Pour planifier un rendez-vous, nous vous prions de contacter le service technique par téléphone au 026 677 30 03, interne 3.

L'ensemble du dossier est également disponible sur le site internet de la Commune.

Les observations ou oppositions peuvent être déposées par écrit au bureau technique communal et consignées sur la feuille d'enquête ou adressées, sous pli recommandé, à la Municipalité route d'Avenches 11, case postale 9, 1585 Salavaux, durant le délai d'enquête.

La Municipalité